

Maître d'Ouvrage

GOTHAM

GOTHAM
 18 boulevard Carnot - BP 28538
 31685 TOULOUSE Cedex 06
 Tel : 05 34 41 56 84
 pc.gotahm.mpy@gotham-sas.com

SAS GOTHAM
 18 boulevard Lattre Carnot
 BP 28538
 31685 TOULOUSE cedex 6
 Tél. 05 34 41 56 84 - Fax 05 34 403 161
 RCS Nanterre 443 018 773

Paysagiste

**COMPLEMENT TERRE**

203, avenue des Etats-Unis
 31200 TOULOUSE
 Tel : 05 34 52 92 20
 complement.terre@orange.fr

Architecte

am:pm architectes

AM:PM ARCHITECTES

5, Avenue Mercure
 31130 QUINT-FONSEGRIVES
 Tel : 05 62 57 79 80
 Fax : 05 61 24 05 90

Maître d'Œuvre VRD

**G2 INGENIERIE**

16 avenue Charles de Gaulle
 Bâtiment 8
 31130 BALMA
 Tel : 05.34.27.62.20
 Fax : 05.34.27.62.21
 g2.toulouse@orange.fr

Lou Pintre NORD

Commune de Aussonne

45 Lots

DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

PA 8.1**PROGRAMME DES TRAVAUX**

Établi par :

A

08.12.2017

PERMIS D'AMENAGER

**G2**
ingenierie

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
0 - GENERALITES	3
0.1 - OBJET DU PROGRAMME	3
0.2 - DESTINATION DES TRAVAUX	3
0.3 - DECOMPOSITION EN TRANCHES DE TRAVAUX	3
0.4 - NATURE DES TRAVAUX	3
0.5 - LISTE DES PLANS	3
0.7 - ANNEXES GRAPHIQUES	4
1 - VOIRIE	5
1.1 - TRACE	5
1.2 - CARACTERISTIQUES GEOMETRIQUES	5
1.2.1 - Voie principale à double sens – Coupe 1-1	5
1.3 - STRUCTURE DE LA VOIRIE	6
1.4 - STRUCTURE DES STATIONNEMENTS EN ENROBE A CHAUD 0/10	6
1.5 - STRUCTURE DES TROTTOIRS	6
1.7 - BORDURES ET CANIVEAUX	7
1.8 - OUVRAGES DIVERS	7
1.8.1 - Terrassements	7
1.8.2 - Signalisation	7
1.8.3 - Mobilier Urbain	7
1.8.4 - Epaulement en galets scellés	8
1.8.5 - Raccordement de la voirie	8
2 - ASSAINISSEMENT	9
2.0 - TRACE, SYSTEME D'ASSAINISSEMENT	9
2.1 - RESEAU EAUX USEES	9
2.1.1 - Collecteurs principaux	9
2.1.2 - Regards de visite	9
2.1.3 - Branchements particuliers	9
2.1.4 - Raccordement au réseau existant	10
2.2 - RESEAU PLUVIAL	10
2.2.1 - Collecteurs principaux	10
2.2.2 - Regards de visite	10
2.2.3 - Branchements particuliers	10
2.2.4 - Tranchée drainante	11
2.2.5 - Bassins de rétention à sec	11
2.2.6 - Ouvrage de régulation	11
2.2.7 - Raccordement au réseau	11
3 - RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	12
3.1 - PRESCRIPTIONS GENERALES, TRACE	12
3.2 - CONDUITES	12
3.3 - ROBINETTERIE, FONTAINERIE	12
3.4 - BRANCHEMENTS PARTICULIERS	12
3.5 - DEFENSE CONTRE L'INCENDIE	13
3.6 - RACCORDEMENTS AU RESEAUX EXISTANTS	13
4 - DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE	14
4.1 - PRESCRIPTIONS GENERALES, TRACE	14
4.2 - RESEAU BASSE TENSION SOUTERRAIN	14

4.3 - BRANCHEMENTS PARTICULIERS	14
4.4 - ORIGINE DU RESEAU BASSE TENSION	14
5 - RESEAU D'ALIMENTATION GAZ.....	15
5.1 - PRESCRIPTIONS GENERALES, TRACE.....	15
5.2 - CONDUITES PRINCIPALES	15
5.3 - RACCORDEMENT AU RESEAU EXISTANT	15
6 - ECLAIRAGE EXTERIEUR.....	16
6.1 - PRESCRIPTIONS GENERALES	16
6.2 - RESEAU BASSE TENSION	16
6.3 - CANDELABRES	16
6.4 - RACCORDEMENT DU RESEAU.....	16
7 - RESEAU TELEPHONE	17
7.1 - PRESCRIPTIONS GENERALES, TRACE.....	17
7.2 - ALVEOLES DE TRANSPORT	17
7.3 - CHAMBRES DE TIRAGE ET DE RACCORDEMENT.....	17
7.4 - ALVEOLES DE DISTRIBUTION, BRANCHEMENTS PARTICULIERS	17
7.5 - RACCORDEMENTS AU RESEAUX EXISTANTS.....	17

0 - GENERALITES

0.1 - OBJET DU PROGRAMME

Le présent programme a pour objet de définir la nature, la consistance et les principales caractéristiques techniques des travaux de voirie et réseaux divers que le Maître d'Ouvrage s'engage à réaliser pour la viabilité d'un terrain situé sur la commune de AUSSONNE.

0.2 - DESTINATION DES TRAVAUX

Le projet d'aménagement consiste en la création de 45 lots, répartis en 41 lots à bâtir pour des maisons individuelles et 4 Macrolots (42, 43, 44 et 45) pour des logements collectifs (76 logements).

0.3 - DECOMPOSITION EN TRANCHES DE TRAVAUX

Cette opération sera réalisée en une tranche unique de travaux, conformément au plan de composition PA4.1.

0.4 - NATURE DES TRAVAUX

Les différents travaux de voirie et réseaux divers décrits ci-après se composent de :

- 1 - Voirie,
- 2 - Assainissement,
- 3 - Alimentation en eau potable,
- 4 - Distribution d'énergie électrique,
- 5 - Eclairage extérieur,
- 6- Génie civil du réseau gaz
- 7- Téléphone.

0.5 - LISTE DES PLANS

Les plans joints au présent dossier sont les suivants :

- | | |
|----------|--|
| - PA 4.1 | Plan de composition |
| - PA 4.2 | Plan voirie – Altimétrie / planimétrie |
| - PA 8.2 | Plan assainissement |
| - PA 8.3 | Plan A.E.P. |
| - PA 8.4 | Plan distribution d'énergie électrique |
| - PA 8.5 | Plan éclairage extérieur |
| - PA 8.6 | Plan du réseau gaz |
| - PA 8.7 | Plan téléphone |

0.7 - ANNEXES GRAPHIQUES

Les annexes graphiques jointes au présent programme des travaux sont les suivantes :

Annexe 01	Profil en travers type - Coupe 1.1	éch. 1/50
Annexe 02	Profil en travers type - Coupe 2.2	éch. 1/50
Annexe 03	Principe de fonctionnement des bassins de rétention	Schéma de principe
Annexe 04	Ouvrage de régulation	Schéma de principe

1 - VOIRIE

1.1 - TRACE

La voirie de l'opération projetée, sera exécutée conformément aux dispositions portées sur le plan de composition PA 4.1 et sur le plan voirie Altimétrie/Planimétrie PA 4.2 et à celles définies ci-après.

1.2 - CARACTERISTIQUES GEOMETRIQUES

1.2.1 - Voie principale à double sens – Coupe 1-1

La voie de 13,46m d'emprise comprendra :

- un trottoir de 1,88m de largeur,
- une place de stationnement de largeur 2,00m (ponctuellement),
- une chaussée à double sens de largeur 5,50m,
- une bande d'espace vert de 2,50m,
- un trottoir de 1,58m de largeur.

Conformément à l'annexe graphique n°01, la chaussée et les divers cheminements comporteront une pente transversale de 2%.

1.2.2 - Voie secondaire à double sens – Coupe 2-2

La voie de 11,46m d'emprise comprendra :

- un trottoir de 1,58m de largeur,
- une bande d'espace vert de 2,50m,
- une chaussée à double sens de largeur 5,50m,
- un trottoir de 1,88m de largeur.

Conformément à l'annexe graphique n°02 la chaussée et les divers cheminements comporteront une pente transversale de 2%.

1.3 - STRUCTURE DE LA VOIRIE

La chaussée sera réalisée conformément aux annexes graphiques n°01 et 02, selon la structure définie ci-après :

Chaussée en enrobés à chaud :

- couche de fondation : tout-venant 0/80 de 0,50m d'épaisseur pour obtention d'une plate-forme support de chaussée de type PF2 (50MPa),
- couche de base : graves concassées 0/20 de 0,20m d'épaisseur,
- couche de roulement : enrobés à chaud 0/10 de 0,05m d'épaisseur.

NOTA : La structure définie ci-dessus est donnée à titre indicatif, la structure définitive sera établie en fonction des conclusions du rapport géotechnique. La structure de voirie sera établie sur un fond de forme de portance 50 MPa, en substitution des 0.50m de tout-venant 0/80, il pourra être envisagé un traitement du fond de forme (dosage à déterminer en fonction des conclusions du rapport géotechnique et des essais in situ).

1.4 - STRUCTURE DES STATIONNEMENTS EN ENROBE A CHAUD 0/10

Les stationnements seront réalisés conformément à l'annexe graphique n°01 selon la structure définie ci-après :

- couche de fondation : tout-venant 0/80 de 0,50m d'épaisseur pour obtention d'une plate-forme support de chaussée de type PF2 (50MPa),
- couche de base : graves concassées 0/20 de 0,22m d'épaisseur,
- couche de roulement : enrobés à chaud 0/10 de 0,05m d'épaisseur.
-
- NOTA : La structure définie ci-dessus est donnée à titre indicatif, la structure définitive sera établie en fonction des conclusions du rapport géotechnique. La structure de voirie sera établie sur un fond de forme de portance 50 MPa, en substitution des 0.50m de tout-venant 0/80, il pourra être envisagé un traitement du fond de forme (dosage à déterminer en fonction des conclusions du rapport géotechnique et des essais in situ).

1.5 - STRUCTURE DES TROTTOIRS

Les trottoirs seront réalisés selon la structure définie ci-après:

- couche de base : graves concassées 0/20 de 0,20m d'épaisseur,
- couche de surface : béton balayé gris de 0,12m d'épaisseur.

1.6 - STRUCTURE DES LIAISONS DOUCES

Ces cheminements seront réalisés selon la structure définie ci-après :

- couche de fondation : tout-venant 0/80 de 0,50m d'épaisseur pour obtention d'une plate-forme support de chaussée de type PF2 (50MPa),
- couche de base : graves concassées 0/20 de 0,10m d'épaisseur,
- couche de surface : sable fillerisé stabilisé au liant hydraulique de 0,04m d'épaisseur.

NOTA : La couche de surface des liaisons douces pourra être réalisée en graves calcaire 0/20.

1.7 - BORDURES ET CANIVEAUX

Les bordures et caniveaux seront du type suivant :

- T2 en limite de la voirie,
- T2 et CS1 préfabriqués en limite de chaussée, en point bas de la voie,
- P1 en limite de trottoir,

Tous les éléments seront de la classe U.

L'ensemble des bordures et caniveaux sera établi sur fondation en béton dosé à 350 kg de ciment /m³ et présentant une épaisseur de 0,20 m minimum.

Des épaulements béton seront réalisés pour le calage des bordures et caniveaux jusqu'aux 2/3 de leur hauteur.

1.8 - OUVRAGES DIVERS

1.8.1 - Terrassements

Les terres provenant des déblais des voiries et des tranchées seront régaliées sur l'ensemble des parcelles et des espaces verts, les terres excédentaires ou non réutilisables seront évacuées à la décharge publique.

1.8.2 - Signalisation

La signalisation horizontale et verticale mise en place sera conforme à la réglementation en vigueur.

1.8.3 - Mobilier Urbain

Du mobilier urbain du type potelets et barrières, conformes à la norme en vigueur, sera mis en place pour éviter le stationnement sur les trottoirs.

1.8.4 - Epaulement en galets scellés

Un épaulement en galets scellés sera mis en œuvre conformément aux profils types n°01 et n°02, joints en annexes, pour éviter le stationnement sur les bandes d'espaces verts longitudinales.

1.8.5 - Raccordement de la voirie

La voirie de l'opération sera raccordée sur la route de Merville (RD 65) et le chemin de Peyrelong, conformément aux prescriptions des services de la commune, de Toulouse Métropole et du Conseil Général.

2 - ASSAINISSEMENT

2.0 - TRACE, SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement de l'opération projetée dont le tracé et l'emplacement des ouvrages annexes est figuré sur le plan n° 8.2 ci-annexé, sera exécuté conformément aux prescriptions de la commune de AUSSONNE, de TOULOUSE METROPOLE et aux dispositions suivantes :

Le réseau d'assainissement sera de type séparatif et comprendra donc deux réseaux gravitaires distincts :

- un réseau eaux usées destiné à collecter les eaux vannes et les eaux ménagères provenant des habitations,
- un réseau pluvial destiné à collecter les eaux de ruissellement de la voirie et des parcelles.

2.1 - RESEAU EAUX USEES

2.1.1 - Collecteurs principaux

Les collecteurs principaux seront réalisés en tuyaux PVC série assainissement de la classe CR16 et de diamètre 200 mm.

2.1.2 - Regards de visite

Les regards de visite prévus sur le réseau au changement de pente ou de direction auront un espacement maximum de 45m en partie rectiligne.

Ils seront construits en éléments préfabriqués en béton de diamètre 1000mm.

Ces regards seront obturés par des tampons fonte série chaussée.

2.1.3 - Branchements particuliers

Les branchements particuliers permettant le raccordement de chaque lot aux collecteurs principaux seront réalisés en tuyaux PVC série assainissement de classe CR16 et de diamètre 160 mm.

Ces canalisations seront raccordées au collecteur principal, au niveau des cunettes des regards de visite ou par l'intermédiaire de culotte de branchements.

Ces collecteurs de branchement seront terminés par des regards de jonction d'abonnés placés à l'extérieur des parcelles.

Ces regards construits en éléments préfabriqués PVC de diamètre 315 mm seront obturés par des tampons fonte série trottoirs à fermeture hydraulique.

Nota : le lotisseur mettra en place les collecteurs de branchement jusqu'à 1,00m au-delà de la limite de propriété.

2.1.4 - Raccordement au réseau existant

Le réseau d'eaux usées de cette opération sera raccordé sur le réseau eaux usées public existant chemin de Peyrelong.

Les lots 31, 32, 33 et 34, seront raccordés directement sur le réseau Ø200 existant chemin de Peyrelong.

2.2 - RESEAU PLUVIAL

2.2.1 - Collecteurs principaux

Les collecteurs principaux seront réalisés en tuyaux béton centrifugé armé série 135 A ou 165 A, à joints caoutchouc.

Le diamètre des collecteurs est indiqué sur le plan n° PA 8.2 ci-annexé.

2.2.2 - Regards de visite

Les regards de visite seront réalisés conformément aux dispositions du paragraphe 2.1.2.

Ces regards seront équipés de tampons fonte série chaussée.

2.2.3 - Branchements particuliers

Les branchements particuliers seront réalisés en tuyaux PVC série assainissement de diamètre 200 mm et de la classe CR8.

Ces canalisations seront raccordées au collecteur principal par l'intermédiaire d'un regard de visite ou par piquage.

Ces collecteurs de branchement seront terminés par des regards de jonction d'abonnés placés à l'extérieur des lots. Ces regards construits en éléments préfabriqués PVC de diamètre 315 mm seront obturés par des tampons fonte série trottoir.

Nota : le lotisseur mettra en place les collecteurs de branchement jusqu'à 1,00m au-delà de la limite de propriété.

2.2.4 - Tranchée drainante

Les eaux pluviales recueillies sur l'emprise des voiries seront collectées par l'intermédiaire de bouches d'égout et seront dirigées vers des tranchées drainantes.

Ces tranchées drainantes seront réalisées conformément au plan « Assainissement » PA 8.2, et aux profils en travers joints en annexes n° 01 et 02, du présent programme des travaux.

De largeur 1,00m et de hauteur 1,00m, elles seront entourées par un géotextile enveloppant un gravier roulé 40/60 et équipé d'un drain routier de diamètre 400mm conforme au plan "assainissement".

2.2.5 - Bassins de rétention à sec

Afin de diminuer l'impact du rejet des eaux pluviales sur le milieu existant, un volume de rétention des eaux de pluie sera mis en place par l'intermédiaire de bassins de rétention à sec.

Ces bassins auront une capacité utile de stockage et des dimensions conformes aux plans « Assainissement » PA 8.2.

Un schéma de principe est joint en annexe n°03.

2.2.6 - Ouvrage de régulation

Des ouvrages de régulations seront mis en place afin de réguler le débit des eaux de pluie recueillies et d'assurer la mise en charge des bassins de rétention.

Ces ouvrages seront en béton armé et équipés d'une cloison béton servant de surverse et d'un orifice de fuite. Une décantation de 0.20 m sera mise en place sur l'intégralité de la surface de la chambre amont. Un dégrillage conforme aux prescriptions du concessionnaire sera mis en place en amont de l'orifice de fuite.

Ils seront visitables par l'intermédiaire de deux tampons fonte série chaussée de diamètre 600mm placés en diagonale.

Un schéma de principe de fonctionnement des ouvrages de régulation est joint en annexe n°04.

2.2.7 - Raccordement au réseau

Le réseau pluvial de l'opération sera raccordé sur le réseau de busage du fossé existant chemin de Peyrelong, réalisé dans le cadre des travaux du PUP.

3 - RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

3.1 - PRESCRIPTIONS GENERALES, TRACE

Le réseau d'alimentation en eau potable de l'opération projetée dont le tracé et l'emplacement des pièces de fontainerie et robinetterie sont figurés sur le plan n° PA 8.3 ci-annexé, sera exécuté conformément aux prescriptions de la commune de AUSSONNE et de TOULOUSE METROPOLE.

3.2 - CONDUITES

Les conduites principales de diamètre supérieur ou égal à 100mm seront en Fonte. Les conduites de diamètre inférieur seront en CPV série 16b. Ces conduites seront établies sous chaussées et trottoirs à une profondeur de 1m mesurée de la génératrice supérieure au sol fini.

3.3 - ROBINETTERIE, FONTAINERIE

Les robinets vannes de sectionnement seront posés sous regards obturés par des tampons fonte série lourde de 0,60m de diamètre du type série chaussée.

Les vidanges seront du type agréé par TOULOUSE METROPOLE.

3.4 - BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Les branchements particuliers comprendront :

- un collier de prise en charge,
- un robinet de prise en charge, type PAM 53 avec bouche à clé complète : la tête des bouches à clé sera de type série lourde 13 kg verrouillable,
- une conduite PVC de diamètre 19/25 établie jusqu'à 0,20m à l'intérieur de la niche à compteur et obturée par un bouchon laiton,
- une niche à compteur équipée d'un rail compteur conforme aux prescriptions de TOULOUSE METROPOLE, placée dans la parcelle.

Pour les traversées de chaussée, les conduites de branchements particuliers seront posées sous gaines CPV de diamètre 53/63.

3.5 - DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

La défense contre l'incendie sera assurée à partir d'un poteau incendie projeté sur l'emprise de l'opération, conformément au plan PA8.3 AEP.
Cet appareillage sera conforme aux normes françaises NF S 61 211, NF S 61 213 et NF S 62 200 et sera conforme aux prescriptions de la commune de AUSSONNE et de TOULOUSE METROPOLE.

3.6 - RACCORDEMENTS AU RESEAUX EXISTANTS

Le réseau intérieur de l'opération sera raccordé sur le réseau projeté réalisé dans le cadre des travaux du PUP, sur la route de Merville (RD 65) et le chemin de Peyrelong.

Les lots 31, 32, 33 et 34, seront raccordés directement sur le réseau Ø100 Fonte projeté dans le cadre des travaux du PUP, chemin de Peyrelong.

4 - DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

4.1 - PRESCRIPTIONS GENERALES, TRACE

Le réseau de distribution d'énergie électrique de l'opération projetée, dont le tracé et l'emplacement des ouvrages annexes sont figurés sur le plan n° PA 8.4 ci-annexé, sera souterrain et réalisé conformément aux prescriptions ENEDIS et du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne (S.D.E.H.G.).

4.2 - RESEAU BASSE TENSION SOUTERRAIN

Le réseau basse tension sera constitué de câbles armés de type HN 33 S 33 de section de phase de 240, 150 et 95 mm² Aluminium.

Ces câbles seront établis sous la bande de croisement à une profondeur de 0,80m. Ils seront posés dans un fourreau de protection sur un lit de sabline de 0,10m d'épaisseur, et seront recouverts d'une couche de sabline de 0,15m d'épaisseur au-dessus de la génératrice supérieure de câble.

Les traversées de chaussées seront réalisées au moyen de fourreaux polyéthylène de diamètre intérieur 150 mm établis à 1,00 m de profondeur minimum.

Un grillage avertisseur en plastique rouge sera mis en place à 0,30m au-dessus de la génératrice supérieure des câbles.

Les accessoires de raccordement seront soit des raccords modulaire basse tension type REMIC sur socle, soit des grilles d'étoilement. Ces grilles seront placées dans des socles en matière plastique de type équipable.

4.3 - BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Les branchements particuliers comprendront :

- la liaison réseau-coffret en câble armé de type HN 33 s 33 Aluminium. Ces câbles seront posés en tranchée selon les mêmes dispositions que les câbles de réseau basse tension.
- les traversées de chaussées seront réalisées au moyen de fourreaux polyéthylène de diamètre 50 mm minimum.
- les coffrets de comptage de type S20 placés à l'intérieur des lots en limite de propriété seront posés sur socle plastique.

4.4 - ORIGINE DU RESEAU BASSE TENSION

Le réseau basse tension de l'opération aura pour origine le poste MT/BT projeté sur l'emprise de l'opération (positions et nombres donnés à titre indicatif).

5 - RESEAU D'ALIMENTATION GAZ

5.1 - PRESCRIPTIONS GENERALES, TRACE

Le réseau d'alimentation en gaz de l'opération projetée dont le tracé et l'emplacement des ouvrages annexés sont figurés sur le plan PA 8.5 ci-annexé, sera exécuté conformément aux prescriptions de GRDF.

5.2 - CONDUITES PRINCIPALES

Les conduites principales seront en tube polyéthylène haute densité de conformément au plan ci-annexé.

Ces conduites seront établies à une profondeur de 0,80m, mesurée à partir de la génératrice supérieure de la conduite.

Elles seront posées sur un lit de sabline jusqu'à 0,10m d'épaisseur, et enrobées de sabline jusqu'à 0,15m au-dessus de la génératrice supérieure.

Un grillage avertisseur sera posé à 0,30m au-dessus des conduites.

5.3 - RACCORDEMENT AU RESEAU EXISTANT

L'alimentation en gaz de l'opération sera réalisée à partir du réseau projeté dans le cadre des travaux du PUP, chemin de Peyrelong.

Les lots 31, 32, 33 et 34, seront raccordés directement sur le réseau gaz projeté dans le cadre des travaux du PUP, chemin de Peyrelong.

L'alimentation se fera en moyenne pression type B sous 4 bars.

6 - ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.1 - PRESCRIPTIONS GENERALES

Le réseau d'éclairage extérieur de l'opération projetée dont le tracé et l'emplacement des points lumineux sont figurés sur le plan n° PA 8.6 annexé sera exécuté conformément aux prescriptions de la Commune de AUSSONNE et du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne (S.D.E.H.G.).

6.2 - RESEAU BASSE TENSION

Le réseau basse tension souterrain alimentant les différents points lumineux sera constitué par des câbles de type 4X10 mm² U 1000 RO 2 V sous gaine polyéthylène Ø90mm et câblé cuivre 25 mm².

Ces câbles seront établis sous la bande de croisement ou la chaussée selon les mêmes dispositions que les câbles de réseau de distribution en énergie électrique.

La profondeur de la tranchée sera de 1,00m sous trottoir et 1,20m sous chaussée.

6.3 - CANDELABRES

Les modèles de candélabres seront agréés par la commune de AUSSONNE.

Le choix définitif des candélabres sera arrêté avant tous travaux avec les services techniques de la ville de AUSSONNE et le SDEHG.

Les candélabres sont de type :

- candélabres doubles hauteurs de feu de 7,00m et 3,50m.

6.4 - RACCORDEMENT DU RESEAU

Le réseau d'éclairage extérieur de l'opération sera raccordé sur l'armoire de commande située à proximité du poste MT/BT, conformément au plan PA8.6.

7 - RESEAU TELEPHONE

7.1 - PRESCRIPTIONS GENERALES, TRACE

Le réseau téléphonique de l'opération projetée dont le tracé et l'emplacement des ouvrages annexes sont figurés sur le plan n° PA 8.7 ci-annexé sera exécuté en souterrain conformément aux prescriptions de TOULOUSE METROPOLE.

7.2 - ALVEOLES DE TRANSPORT

Les alvéoles de transport seront en PVC de diamètre 42/45.

Ces alvéoles seront établies sous la bande de croisement avec une charge minimum de 0,80m.

Dans tous les cas, un grillage avertisseur sera posé à 0,30m minimum au dessus des alvéoles.

Elles seront posées sur un lit de sabline de 0,10m d'épaisseur et enrobées de sabline jusqu'à 0,10m au-dessus de la génératrice supérieure.

En traversée de chaussée, ces alvéoles seront enrobées de béton.

7.3 - CHAMBRES DE TIRAGE ET DE RACCORDEMENT

Les chambres de tirage et de raccordement seront en béton préfabriqué et de dimensions intérieures normalisées. Elles seront obturées par une ou plusieurs plaques métalliques d'un modèle agréé par la Subdivision des Télécommunications.

Les chambres de raccordement seront en outre équipées d'un bornier PVC, placé en limite de lot au droit de la chambre.

7.4 - ALVEOLES DE DISTRIBUTION, BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Les branchements particuliers comporteront :

- deux alvéoles de distribution issues d'une chambre de raccordement,
- un regard préfabriqué en béton 0,30mx0,30mx0,30m muni d'un dalot en béton et placé à l'intérieur des lots en limite de propriété.

La nature des alvéoles de distribution et les caractéristiques de pose seront identiques à celles des alvéoles de transport.

7.5 - RACCORDEMENTS AU RESEAUX EXISTANTS

Le réseau intérieur de l'opération sera raccordé sur le réseau existant, sur la route de Merville (RD 65).

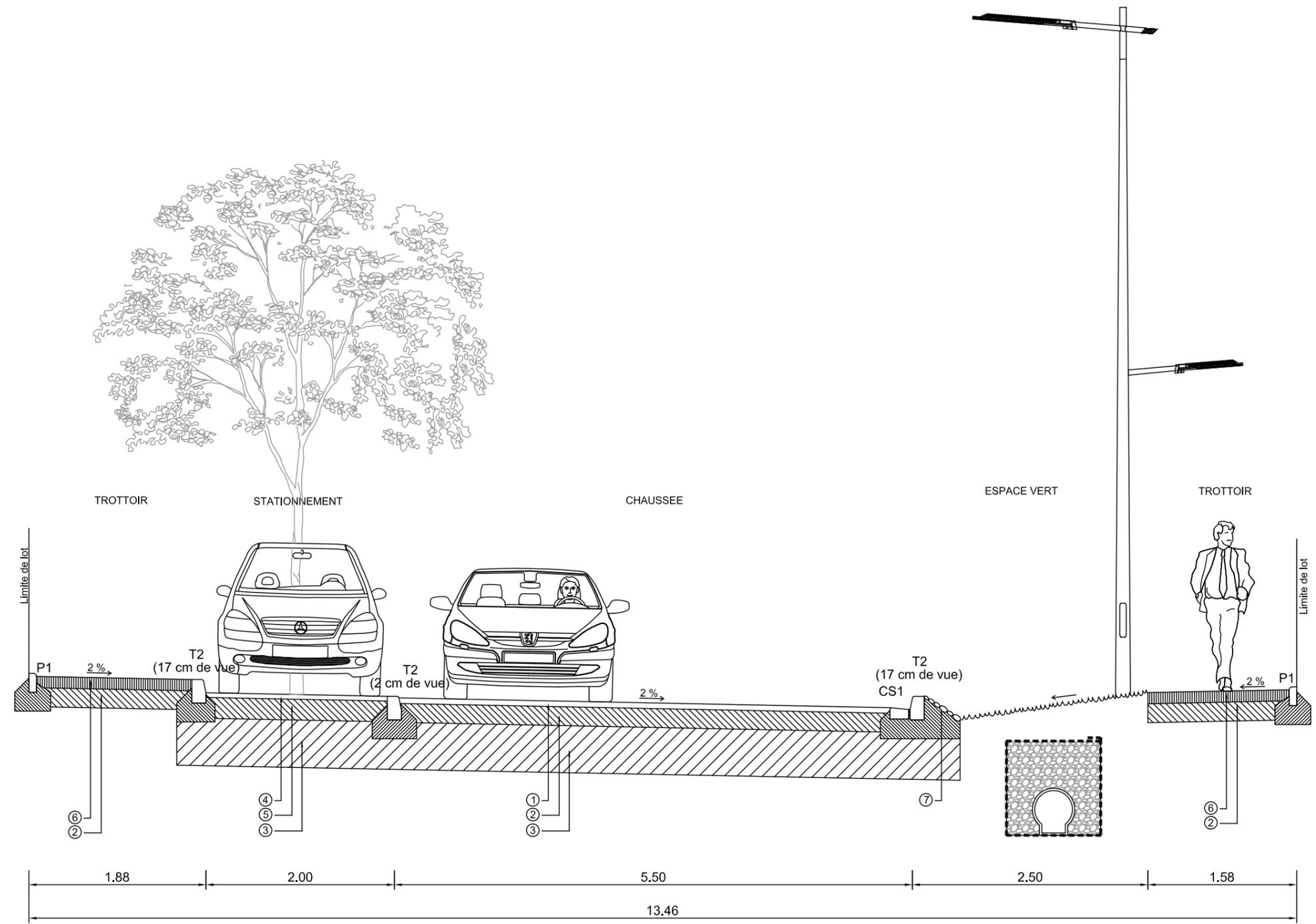
Les lots 31, 32, 33 et 34, seront raccordés directement sur le réseau aérien, chemin de Peyrelong.

- ① 0.05 m Enrobés à chaud 0/10
- ② 0.20 m Graves concassées 0/20
- ③ 0.50 m Tout venant 0/80
- ④ 0.05 m Enrobés à chaud 0/10
- ⑤ 0.22 m Graves concassées 0/20
- ⑥ 0.12 m Béton balayé gris
- ⑦ Epaulement en galets scellés

NOTA : La structure de voirie sera établie sur un fond de forme de portance 50 MPa.

NOTA : La structure de voirie est donnée à titre indicatif. La structure définitive sera établie en fonction des conclusions du rapport géotechnique.

PROFIL EN TRAVERS TYPE		ANNEXE 01
COUPE ① - ①		DATE 08.12.2017
EMPRISE TOTALE 13,46m		INDICE A
		ECHELLE 1/50

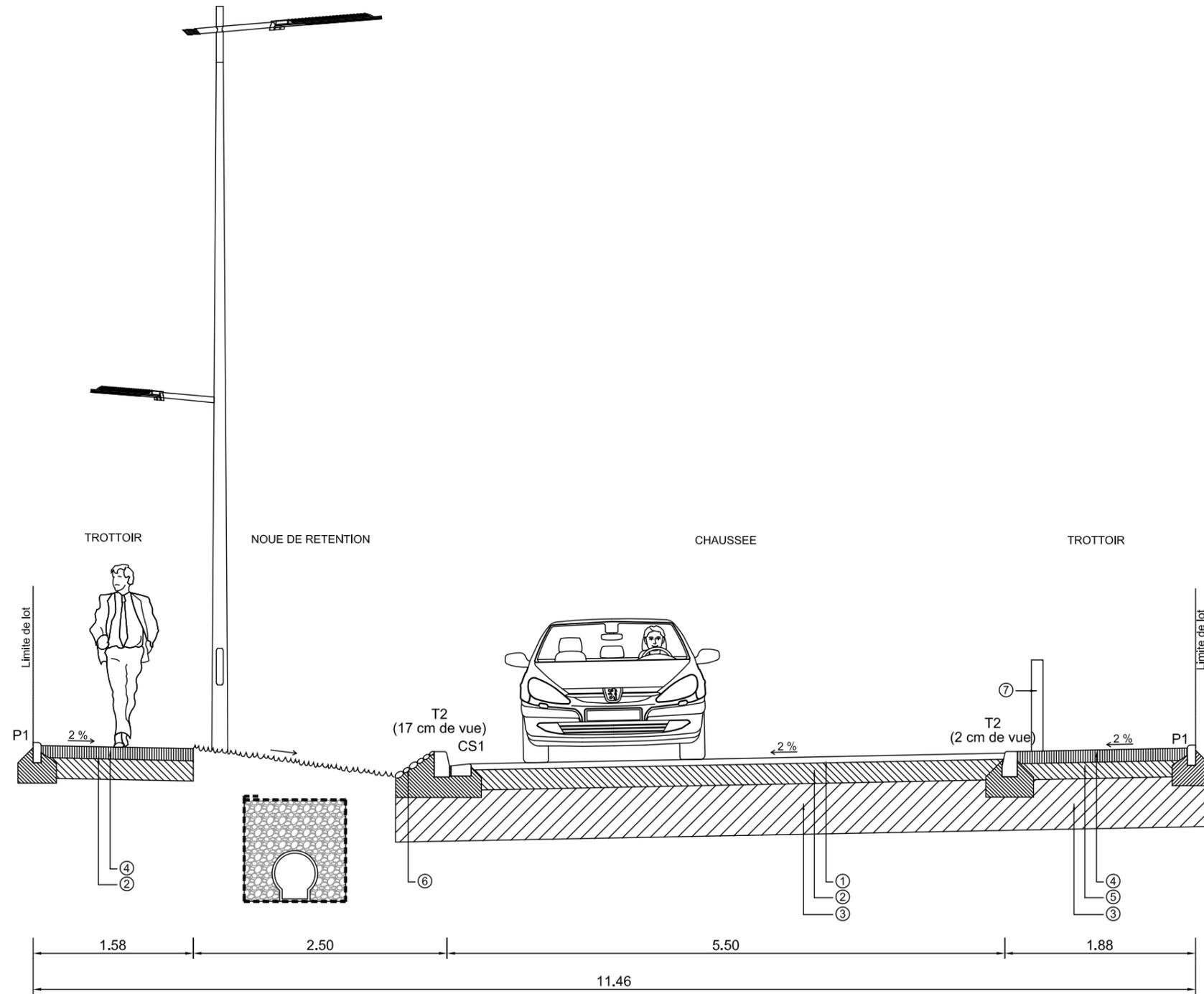


- ① 0.05 m Enrobés à chaud 0/10
- ② 0.20 m Graves concassées 0/20
- ③ 0.50 m Tout venant 0/80
- ④ 0.12 m Béton balayé gris
- ⑤ 0.16 m Graves concassées 0/20
- ⑥ Epaulement en galets scellés
- ⑦ Potelets

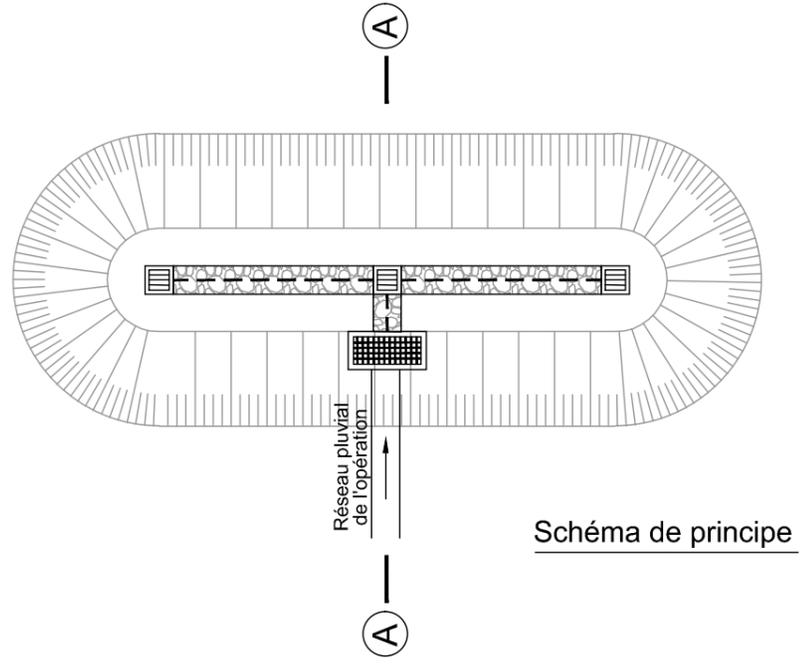
NOTA : La structure de voirie sera établie sur un fond de forme de portance 50 MPa.

NOTA : La structure de voirie est donnée à titre indicatif.
La structure définitive sera établie en fonction des conclusions du rapport géotechnique.

PROFIL EN TRAVERS TYPE		ANNEXE 02
COUPE ② - ②		
EMPRISE TOTALE 11.46m		
DATE	08.12.2017	
INDICE	A	
ECHELLE	1/50	



COUPE A - A



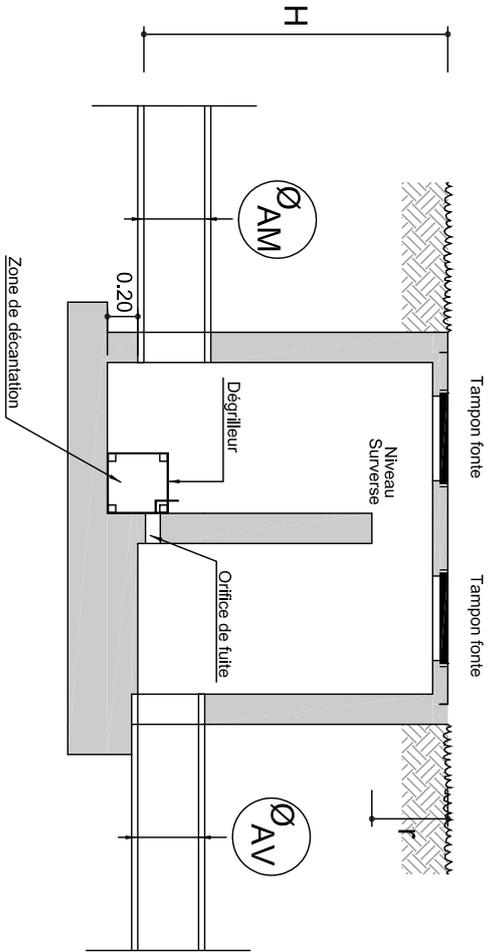
LOU PINTRE NORD

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DES BASSINS DE RETENTION

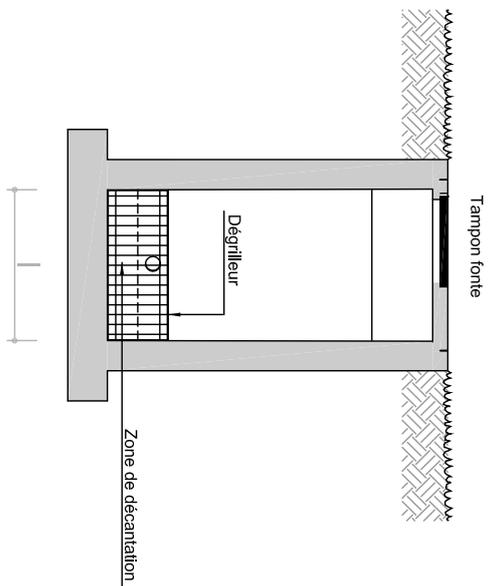
ANNEXE 03

Schéma de principe

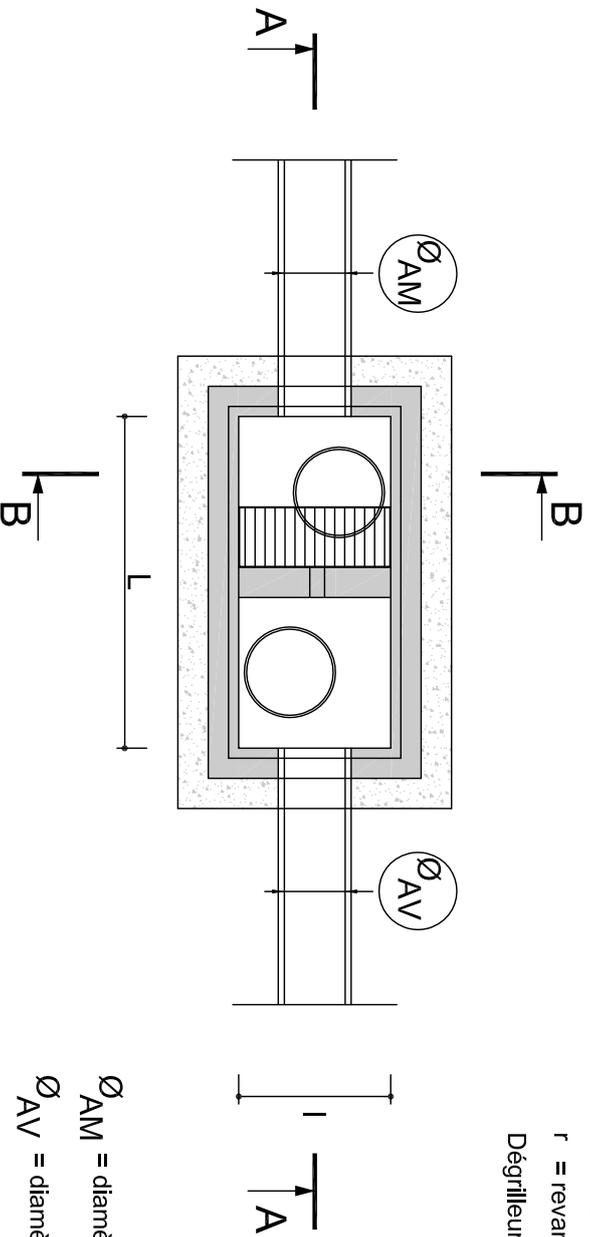
COUPE A-A



COUPE B-B



VUE EN PLAN



H = hauteur du regard

L = longueur intérieure du regard

l = largeur intérieure du regard

r = rewanche = hauteur du miroir du bassin

Dégrielleur = Dégrielleur INOX entrefer en fonction de l'orifice
(pour DN 100= 3cm) Barreaux circulaires.

Éléments démontables sur la largeur de la chambre.

Grilles sur les côtés 40x40cm. (passage DN 600)

Renforts pour accepter le poids d'une personne.

Ø AM = diamètre de la canalisation pluviale amont

Ø AV = diamètre de la canalisation pluviale aval

LOU PINTRE NORD

ANNEXE 04

OUVRAGE DE REGULATION PRINCIPAL

Echelle : 1/50